

Mai
2020

Bulletin Municipal

Roche Infos



Mot du Maire



Chers Rochoises et Rochois,

Face à la crise sanitaire que nous traversons actuellement, nous sommes toujours dans l'incertitude de notre action pour les prochaines semaines ; nous ne pouvons que rester patients. La parution de notre bulletin se fait, ce mois-ci encore, uniquement en ligne.

La prudence est de mise, néanmoins c'est au bout de ce long chemin que nous pourrons retrouver notre rythme de vie normal. La coupure avec nos proches reste une épreuve pénible à supporter, préparons-nous pour des jours meilleurs en famille. La vie normale va être longue à réorganiser, il faudra encore beaucoup de sacrifices et de courage pour que notre pays retrouve son rythme normale.

Suite aux décisions nationales, l'ensemble du personnel municipal a été mis en chômage technique et/ou partiel :

- Patricia assure l'accueil physique et téléphonique du public en Mairie ;
- Pauline réalise une partie de son action en télétravail chez elle ;
- Nathalie, ATSEM aux écoles, assure l'accueil des enfants dont les parents sont réquisitionnés en zone blanche.

Merci à elles pour leurs actions et leur professionnalisme

Après un mois de confinement, une partie du personnel technique a repris une activité en prenant soin d'appliquer les gestes barrières. Les plus vulnérables, physiquement, devront attendre encore quelques semaines avant de reprendre leur activité.

Nous faisons en sorte de maintenir au mieux notre service public opérationnel.

Je vous demande à tous de faire preuve de tolérance face aux dysfonctionnements que vous pouvez rencontrer. Face à une situation si exceptionnelle, des mesures hors-normes doivent être acceptées.

Suite à l'ensemble de ces événements, la nouvelle équipe municipale n'a pas encore pu prendre ses fonctions ; néanmoins, tout en restant prudent, nous préparons la mise en place de la nouvelle équipe en partenariat avec les anciens élus.

En espérant que le mois prochain, la parution papier de notre journal puisse être réalisée.

Je vous souhaite à toutes et à tous de garder la santé, pour cela restez prudents.

*Le Maire,
Jacques KRIEGER*

Les élus se mobilisent...

... pour limiter les déplacements des personnes vulnérables.

Face à la nécessité absolue de rester chez soi, le Maire et les membres du Conseil Municipal ont organisé un service de livraisons à domicile de produits de première nécessité.

La première étape fut de préparer une liste de produits de base en lien avec le responsable de Super U (riz, pâtes, pommes de terre, fruits, légumes, viande...).

Un bon de commande type a été distribué dans les boîtes aux lettres des Rochois.

Les Rochois atteints d'une certaine fragilité, quel que soit leur âge, dictent par téléphone leur commande à la secrétaire de mairie qui transmet au commerçant.

Un employé communal ou un élu livre les produits le lendemain et collecte le règlement par chèque. Les consignes de protection (gants, distance, absence de contact...) sont bien sûr respectées.

Une nouvelle liste a été élaborée et a été distribuée dans les boîtes aux lettres afin de pouvoir varier les produits à commander.

Cette mesure solidaire emporte le soutien des Rochois vulnérables et de leurs familles.

Les élus, anciens et nouveaux, se mobilisent et offrent leur aide. Toutes les bonnes volontés sont accueillies.



Coronavirus : les gestes barrières

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous très régulièrement
les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le



SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT FRENCH - COVID-19

0 800 130 000

LES BONNS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.



Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



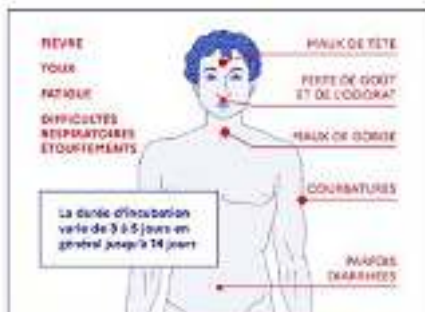
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

Le Coronavirus au quotidien...

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



1 Face à face pendant au moins 15 minutes

2 Par la projection de gouttelettes



J'ai des symptômes
(toux, fièvre)

Je tousse et/ou
j'ai de la fièvre

Je tousse
et j'ai de la fièvre.
J'ai du mal à
respirer et/ou
j'ai fait un malaise

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation).
- Je reste à mon domicile et je m'isole.

J'appelle le 15

Je n'ai pas de symptôme

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

- Je reste confiné chez moi.
- Je respecte la consigne de distanciation.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je ne sors que pour l'approvisionnement alimentaire.
- Je télétravaille si disponible.
- Je sors travailler si j'ai une autorisation.

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires)
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible.
- Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque.

Attestation de déplacement

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. Après une première prolongation de deux semaines, annoncée par le Premier ministre le 27 mars 2020, le Président de la République a annoncé le 13 avril 2020, la prolongation du confinement de la population jusqu'au 11 mai.

Durant cette période de confinement, certains déplacements restent autorisés mais doivent être justifiés par une attestation dérogatoire, et uniquement pour les motifs suivants :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.



Cette attestation est disponible en ligne sur www.interieur.gouv.fr. Vous pouvez l'imprimer ou la recopier sur papier libre.

Elle est également disponible en mairie où vous pouvez venir en chercher aux heures d'ouverture.

Vous pouvez aussi le remplir en ligne et la télécharger sur votre mobile à l'adresse suivante <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19>.

Réouverture de l'école

Certaines familles s'interrogent sur les modalités d'accueil des enfants à compter du 11 mai prochain, à l'école et au péricolaire.

Un plan de retour à l'activité est en cours d'élaboration. Nous sommes la 3ème région la plus touchée par le COVID19. En conséquence, nous procéderons à une organisation pour un retour à la normale à partir des dernières informations sanitaires connues.



Actuellement, nous travaillons pour assurer les meilleures conditions de sécurité des enfants et des professionnels ainsi que la qualité des accueils dans la perspective d'une réouverture.

Le calendrier envisagé pour un retour "progressif" en classe le 11 mai prochain se fera en 3 semaines et aucune classe ne devra compter plus de 15 élèves.

Les premiers concernés par la rentrée le 11 mai sont les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2.

Ils seront suivis une semaine plus tard, celle du 18 mai, par les élèves de sixième et de troisième, toujours pas plus de 15 par groupe, et par les élèves de première et de terminale, et aussi ceux des lycées professionnels en ateliers industriels.

Enfin, pour la semaine du 25 mai, tous les autres niveaux seront concernés.

Mais il ne devra jamais avoir tous les élèves en même temps à l'école. Il faudra composer de nouveaux emplois du temps qui intégreront cette notion de petits groupes et donc prévoir de travailler en alternance.

Pour que cette organisation soit possible, il va y avoir un protocole sanitaire strict à mettre en place, et là où ce ne sera pas possible de le respecter, les écoles ne pourront pas ouvrir.



Commande de masques-gants-gel



Il devient difficile, voire impossible, de se procurer des gants, des masques ou encore du gel hydroalcoolique, produits pourtant devenus indispensables pour tous.

Une commande groupée via le GBM (Grand Besançon Métropole) va nous permettre d'obtenir début mai ces produits pour nos agents et ainsi leur garantir de pouvoir reprendre le travail dans les meilleures conditions possibles.

Un peu plus tard, devrait arriver la commande à destination du public.

Plantation de printemps

Habituellement, les plantations de printemps ont lieu courant mai, par nos agents et des bénévoles rochois. Cette année, notre village sera fleuri mais différemment.

Quelques plantations seront réalisées par nos agents techniques et en fonction de leur disponibilité, le tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.



Carte Avantages Jeunes

Le confinement actuel ne permet plus les déplacements libres, c'est pourquoi la municipalité a décidé de vous laisser un délai supplémentaire pour rapporter en mairie votre coupon pour la carte jeune.



Si vous avez égaré ce coupon, vous pouvez le faire sur papier libre en y inscrivant les nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone et adresse mail de l'enfant concerné en y joignant une photo d'identité récente (cette action concerne les jeunes rochois de 8 à 20 ans).

Merci de déposer vos demandes dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 25 mai, dernier délai.

Cérémonie du 8 mai



Situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle... Pour la première fois, la cérémonie du 8 mai n'aura pas lieu.

Tout rassemblement étant interdit, chacun est invité à rester chez lui, même en ce jour de commémoration.

Nous n'oublions pas nos soldats morts pour la France, mais cette année, nous les célébrerons différemment, par la pensée.

Un dépôt de gerbe sera fait par le Maire, accompagné de 2 de ses adjoints, mais en l'absence de public.

Affouage

Les affouagistes veulent savoir si ils ont le droit de faire leur affouage en cette période de crise : la réponse est non !

Il est évident que ce n'est pas en se rendant seul au fond des bois que l'on va propager ou attraper le virus, mais en cas d'accident, sur la route ou en forêt, c'est toute la chaîne de secours qui est mise à mal.

C'est une exposition et donc un risque supplémentaire pour les intervenants suite à l'accident et c'est une perte de temps non négligeable.

Toutes les activités qui ne sont pas d'une grande nécessité et qui peuvent être différées doivent être reportées et l'affouage en fait donc partie !



Les affouagistes seront informés dès que possible de la reprise et des dates d'affouages.

Ramassage des Ordures Ménagères



Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, la collecte des déchets recyclables se fait exceptionnellement à raison d'une collecte mensuelle.

**Le prochain ramassage aura lieu
le mardi 5 mai.**

En cas de surplus, les usagers doivent présenter leurs déchets recyclables dans un carton à côté de leur bac pour une prise en charge par l'équipe de collecte.

La Poste

Durant la période de confinement que nous traversons actuellement, le bureau de Poste de Roche-lez-Beaupré est fermé au grand public.

Le distributeur automatique extérieur reste actif et le relevé et la distribution du courrier sont toujours effectués régulièrement.

Le bureau de Poste de Roche-lez-Beaupré devrait réouvrir pour le grand public à partir du 4 mai 2020, dans un premier temps et jusqu'à nouvel ordre, uniquement le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, avec toutes les précautions possibles pour respecter les mesures de sécurité lié au COVID-19.

Besoin d'envoyer un colissimo ou d'acheter des timbres ? Ces opérations restent possibles. Découvrez ces services et bien d'autres sur le site www.laposte.fr.



Contact :

La Poste

35 Route Nationale - 25220 Roche-lez-Beaupré

Tél : 36 31

Internet : www.laposte.fr

L'Univers de Cath



Les masques de protection deviennent rare et difficile à se procurer. Pour remédier à ce problème, Catherine Gérin, gérante de la mercerie l'Univers de Cath, a décidé d'en fabriquer et de les vendre.

Pour en fabriquer toujours plus, elle a besoin de tissus. Alors si vous en avez en trop, peut-être cela pourra lui servir. Merci.

Le magasin est actuellement ouvert du lundi au samedi de 11h à 12h, et ce jusqu'à nouvel ordre, Catherine Gerin reste joignable.

Contact :

L'univers de Cath - Catherine Gerin
27 Route Nationale - 25220 Roche-lez-Beaupré
Tél : 03.81.57.05.77 - 06.35.76.62.55
Facebook : L'univers de Cath



Associations Rochoises



La championnat de foot a dû s'arrêter brutalement courant mars et ne reprendra apparemment pas pour cette saison.

Le club de foot de Roche-Novillars (ERN), actuellement en Nationale 3, s'est vu relegué en Division d'Honneur pour la saison prochaine, décision prise avant même la fin de la saison.

Suite à la crise sanitaire que nous traversons, les activités des différentes associations rochoises ont toutes cessé courant mars.

Chacune espère retrouver ses adhérents en septembre pour une reprise en pleine forme et une nouvelle année riche en compétitions et réalisations diverses.



D'une épidémie à l'autre

Si la pandémie due au Covid-19 ressuscite le souvenir de la grande épidémie de 1918 - 1919 de la grippe espagnole, il est difficile de se faire une idée de ce que cette dernière a causé à Roche-lez-Beaupré.



En effet, le département du Doubs a été le quatrième département français le plus touché par ce virus, H1N1 (déjà !) avec 83 morts pour 10000 habitants. Ce qui, rapporté à la population de notre département, fait un bilan de 2400 morts.

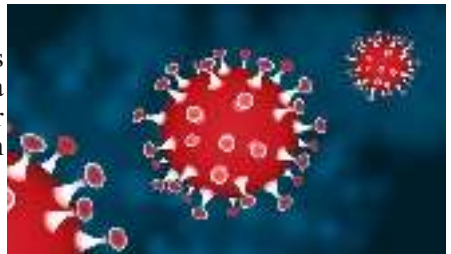
En comparant les statistiques mortuaires de l'état-civil de Roche, il n'est pas aisé d'en tirer des conclusions. En effet, les actes portés sur le registre ne font pas mention de la cause du décès et les différences enregistrées d'une année sur l'autre ne sont pas significatives : 19 décès en 1916 ; 14 en 1917 ; 25 en 1918 ; 22 en 1919 ; 19 en 1920 ; 13 en 1921.

Les registres des délibérations du Conseil municipal de cette époque, ne font à aucun moment état de mesures prises et n'évoquent les conséquences sur le plan communal de cette épidémie qui a tout de même fait environ 50 millions de morts dans le monde (soit 5% de la population mondiale).

Près de trois décennies plus tôt, un autre type d'épidémie avait fait des victimes à Roche.

En 1892, la commune n'a que des puits et pas de fontaines et le Conseil se penche sur l'adduction d'eau à partir d'une source, d'autant plus indispensable que cette année là une épidémie de fièvre typhoïde a sévi, atteignant trente cinq personnes du village et entraînant quatre décès. Dans son rapport du 5 décembre, le docteur Léon Piquard de Chalèze (il devait s'établir à Roche une dizaine d'années plus tard) expose que le « puits Maillot », le plus ancien du bourg, est pollué, « et la population reste exposée au même danger aussi longtemps qu'elle fera usage de cette eau contaminée. Il est impossible de remédier d'une manière certaine à ce mauvais état des eaux potables de Roche et le seul moyen sûr de garantir ce pays d'un fléau qui peut créer les plus grands dangers est d'aller chercher où elle se trouvera, une source capable de fournir une eau saine à l'alimentation publique ». Il était pollué par les eaux de la papeterie Weibel de Novillars.

Le puits Maillot, mentionné dans l'arpentement de 1764, se trouvait (dans la configuration actuelle) dans l'arrondi formé par le bas de la rue du Barrage au droit de l'ancien café de la Marine.



Le castor est de retour



Ceux qui se promènent à pied sur la vélo-route entre Roche et Arcier, ont certainement remarqué des arbres cisailés en bas des berges. Il s'agit du travail d'un couple de castor qui loge dans la berge du chemin de contre-halage. C'est le seul mammifère (avec l'Homme !) qui apporte autant de soin à l'édification de sa demeure.

Coupant les arbres et arbustes à bois tendre avec ses incisives, il enchevêtre les branches et colmate les interstices avec de la boue.

Seulement, comme il vit essentiellement la nuit, il n'est pas aisé de le voir à l'oeuvre. Pour sa protection, la construction de palplanches destinée à endiguer l'affouillement de la berge par le courant est interrompue au niveau du logis du couple pour lui permettre d'aller et venir.



Le castor a une queue plate et ses pattes postérieures sont palmées. Par contre, ses narines et ses yeux sont toujours hors de l'eau quand il se déplace car il a une respiration pulmonaire.

Adieu Jean

Jean Pouillet qui nous a quittés début avril, à l'âge de 93 ans, fut conseiller municipal de notre village de 1983 à 1989. Il s'investit dans le domaine social en participant activement au BAS (Bureau d'Aide Sociale), le prédécesseur du CCAS actuel, et à la commission du Troisième Age. Il participa également à la commission des Impôts.

Homme droit, réfléchi, posé, les avis qu'il donnait lors des réunions du Conseil municipal, les réflexions qu'il émettait étaient empreints de bon sens et écoutés par tous.

Il se distinguait aussi par son humour, ses réparties, sa bonne humeur constante et sa jovialité.



En raison du confinement, c'est une courte cérémonie qui s'est déroulée au cimetière de Roche et des membres de la Municipalité avaient tenu à l'accompagner jusqu'au bout.

Merci Jean pour ce que vous avez fait pour votre Commune, pour ce que vous avez apporté à vos collègues, pour vos compétences et votre disponibilité.

État Civil

Décès

Robert DELCAMBRE le 28 mars 2020 à 84 ans

Claude BARTHOD-MALAT le 1er avril 2020 à 74 ans

Jean POUILLET le 6 avril 2020 à 94 ans

Guy SCORDEL le 7 avril à 84 ans

Nos pensées accompagnent leur famille.



Histoire de Roche

Les entreprises rochoises d'autrefois (suite) Par Philippe Coutin



Ce bâtiment du 32, rue Nationale construit en 1896 servit d'abord d'écurie et d'abattoir au boucher Lhote, puis de forge (Charles Coquillot et Charles Hanser) jusque dans les années 1950, puis hôtel-restaurant de la Poste, puis Pizzeria "la Forge" et enfin kébab

A suivre ...

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,
Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET
Impression ESTIMPRIM - Besançon
mairie@roche-lez-beaupre.fr
www.roche-lez-beaupre.fr